

MUSÉES ROYAUX

DE

Peinture et de Sculpture

DE

BELGIQUE

SECRÉTARIAT

N° 5115/81.

OBJET

ANNEXE

Copie/expédiée le 25-3-09

NOTES

Bruxelles, 18-2

1909

A M Stockhausen

M. & San Beclare 184

Nous avons l'honneur de vous faire connaître
que la résolution de la Commission directrice
n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les
collections de l'État, de l'œuvre

qui faisait l'objet de votre lettre
du 2 mars.

Cet ouvrage que nous tenons, Monsieur,
à votre disposition, pour
être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue du
Musée n° 9, contre la remise d'un récépissé
accompagné de la présente.

Veuillez agréer, M , l'assurance
de notre considération distinguée.

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

Le Secrétaire,

Watermael, le 28 mai 1909.

Recu en retour de la
Commission directrice des
Musées Royaux de peinture
et de sculpture de Belgique
d'un médaillon en marbre
; tête de la Vierge ; par
Godecharles.

Gron Stockhamm

CARTE DE LA BELLE VUE
Salles
pour Sociétés, Noce & Banquets
BUTCHER INK
Em. Van Beelaere, 184

Watermaal 2 Mars 1909



Monsieur

Je céderais pour deux mille
francs la tête de Vierge
encadrée de Godecharles
que j'ai laissée au musée.

Dans l'espoir d'être favo-
risé d'un mot de réponse,
je vous présente, Monsieur,
l'assurance de tout mon
respect.

Guon Stockhausen
184, Av. Emile Van Beelaere

A Monsieur Fierens,
conservateur général au Musée
moderne
à Bruxelles.

CANU DE LA BELLE VUE
Salles
pour Sociétés, Fêtes & Banquets
LUXE ET TRICORD
4^e Em. Van Eselaere, 184

Watermaal, le 11 Mars 1909



Il me serait fort agréable
d'être fixé au plus tôt au
sujet du prix de fr. 2000 ^{fr.}
pour la tête de vienge de
Godecharles que je vous
ai laissée; j'ai autre ama-
teur ici.

Dans l'attente d'être
favorisé d'une prompte
réponse, je vous présente,
Monsieur, l'assurance de
ma profonde considération

Gvon Mockhaun

A Monsieur J. J. J. J.
Conservateur Général du
Musée Moderne

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

Secrétariat

TÉLÉPHONE 9631

Bruxelles, le 18 mars 1909

Monsieur

5115/31.

Nous avons l'honneur de vous faire
connaître que la résolution de la Commission
directrice n'a pas été favorable à l'acquisition,
pour les collections de l'Etat, de l'œuvre qui
faisait l'objet de votre lettre du 8 mars.

Cet ouvrage que nous tenons, Monsieur,
à votre disposition, pourra être retiré au Palais
des Beaux-Arts, ou au Musée n° 9, contre la
remise d'un récépissé accompagné de la
présente.

Je vous prie, Monsieur, d'assurer
de notre considération distinguée

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE
Le Secrétaire

Théodore Gevaert